



Le préfet du département de la Bénoué, région du Nord, Oumarou Haman Wabi, dans un communiqué du 6 mai 2021, informe les potentiels candidats à la succession d'Alim Garga Hayatou, décédé le 5 avril, ainsi que les notabilités coutumières et les populations que les consultations coutumières d'usage en vue de la désignation du nouveau lamido auront lieu le 10 mai au sein du lamidat.

Le chef de terre précise à cet effet que la date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au 7 mai. Parmi les candidats en lice figure Issa Hayatou, ancien président de la Confédération africaine de football et frère du défunt lamido.

Selon le décret du 15 juillet 1977, « *en cas de vacance d'une chefferie, l'autorité administrative procède sans délai aux consultations nécessaires, en vue de la désignation d'un nouveau chef* ». Pour le cas d'espèce, ces consultations concernent davantage les 12 notables (le 13^e étant décédé) constituant le collège électoral.

Le décret précise que le déroulement des consultations est consigné sur procès-verbal signé du président de la réunion, en l'occurrence le préfet, qui le transmet par voie hiérarchique aux autorités compétentes. Il reviendra au Premier ministre de formaliser la désignation du nouveau lamido.

Mais plus que l'encadrement du processus par les autorités administratives, le pouvoir a toujours manœuvré en coulisse pour faire passer le candidat de son choix. Comme en 2000 lors de l'élection d'Alim Garga Hayatou.

Un témoin de l'époque se rappelle que le gouverneur est entré dans la chefferie avec les notables et a annoncé à sa sortie que le choix a été porté sur Alim Garga Hayatou. En 1971, son prédécesseur, Ibrahim Abbo, ne s'était installé au trône de cette chefferie de 1^{er} degré que par la seule volonté du président de la République d'alors, Ahmadou Ahidjo, natif de la capitale régionale du Nord.

Avec StopBlablacam
